



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN

COMMUNE DE PLEVENON

COMMUNE DE PLEVENON

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22/07/2026**

L'an deux mille vingt-six, le 22 JUILLET, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 19h00 à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Philippe LOHIER, Maire.

Date de la convocation et de la publicité : le 15/07/2026

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Philippe LOHIER, Marie-José JOLY-RICHEUX, , , Eric DROGUET, Sarah HARDOUIN, Eliane RUELLAN, Hervé VAN PRAAG, Anne-Sophie HOCQUET, Marc LEMARIÉ, Michel PANSART, Olivier LACHIVER, Alain CABARET, Gilbert PHILIPPE

Secrétaire de séance Hervé VAN PRAAG

Représentés : Isabelle LECLERCQ représentée par Marie-José JOLY-RICHEUX, Anne DURAND représentée par Gilbert PHILIPPE, Géraldine CARDIN représentée par Philippe LOHIER

Nombre de Conseillers : 15 En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

DELIBERATION N 70-2026 Sécurisation du viaduc de Port Nieux - devis abattage

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les travaux de mise en sécurité du Viaduc de Port Nieux doivent se poursuivre par l'abattage de certains arbres, il rappelle également que ces travaux sont faits de manière conjointe avec la Commune de Fréhel.

Concernant les travaux d'abattage un seul devis a été reçu, en continuité des travaux de débroussaillage effectués précédemment, c'est l'entreprise MSV Multi Services Verts à Josselin (56120) pour un montant Hors Taxes de 5 500 €

A l'unanimité le Conseil approuve ce devis et charge Monsieur le Maire de passer commande de la prestation.

Fait à Plévenon, le 23/07/2026

Le Maire, Philippe LOHIER

Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Publié et Transmis au représentant de l'Etat le : 23/07/2026